



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2015

DELIBERATION N°3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 27
Contre : /
Abstentions : 2
(Martin, Favraud)

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : M.EVENE (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.ORDONNES (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à P.ACEDO), Ch DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire expose à l'assemblée que par arrêté municipal en date du 10 mars 2015, il a retiré à Madame Aude LECHEVALLIER sa délégation à la culture, à l'animation et aux loisirs compte-tenu qu'elle ne peut assumer cette responsabilité pour raisons médicales.

Conformément à l'Article L.2122-18 - 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsque le Maire a retiré une délégation donnée à un Adjoint, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas maintenir Madame Aude LECHEVALLIER dans ses fonctions d'Adjoint.

Il est précisé que Madame Aude LECHEVALLIER demeure membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Objet :
Retrait de la
délégation à
Mme Aude
LECHEVALLIER -
Perte de la
qualité
d'Adjoint

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- approuve la perte de sa qualité d'Adjoint.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 mars 2014
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 19/03/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/03/2015